

François, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, archevêque de Tours (...) salut et bénédiction en Notre Seigneur.

Du moment que nous avons été appelés au gouvernement de cette grande métropole, Nous avons regardé comme un des premiers devoirs du Saint Ministère qui Nous a été confié de faire cesser les divisions qui ont agité une si sainte portion de l'Eglise gallicane. Nous ne désirons rien avec plus d'ardeur, que de trouver tous les esprits dans les dispositions de se soumettre à la Constitution Unigenitus, qui est un jugement dogmatique de N.S. Père le Pape & qui est devenu une loi de l'Eglise par l'acceptation de presque tous les évêques du monde chrétien. Ce nous a été un grand sujet de joie de voir le Noble Chapitre de Saint- Martin, donner sur cela l'exemple le plus éclatant de soumission. Plusieurs ecclésiastiques séculiers et réguliers l'ont suivi. Mais nous voyons avec bien de douleur que beaucoup demeurent encore dans leur prévention.

Nous nous flattons néanmoins (& plaise à Dieu que ce ne soit pas en vain) nous nous flattons qu'après la publication solennelle que nous faisons d'une décision notoirement reçue dans le corps des Premiers Pasteurs, le Seigneur accordera à nos gémissements & aux saintes prières de l'Eglise, la fin des divisions présentes & nous espérons que nous aurons la Consolation de vous voir entièrement soumis à la Condamnation des Propositions, dont les erreurs sont si justement censurées.

En effet qui peut n'être pas alarmé des nouveaux principes, dont on veut appuyer cette résistance ? puisqu'ils ne tendent qu'à anéantir, s'il était possible, l'Autorité de cette Sainte Epouse de Jésus Christ & à détruire son Infaillibilité promise si solennellement par Jésus Christ lui-même.

Son Unité, sa Visibilité, & sa Catholicité, Caractères ineffaçables de cette commune Mère de tous les Fidèles ne sont pas moins témérairement attaqué, & il semble qu'on ne pense qu'à ébranler, & à renverser les fondements de la Religion.

Vous savez, Mes Très Chers Frères, que son Unité consiste dans l'Uniformité de Sentiment & de doctrine qui se trouvent entre les Eglises Particulières répandues dans tout le monde chrétien, & l'Eglise Romaine, la Source & la Racine de l'Eglise Catholique, comme l'enseignent S. Cyprien & S. Augustin. En persistant dans votre opposition à la Bulle Unigenitus pourriez-vous croire que vous pensez de même que l'Eglise Romaine & dans les autres Eglises qui regardent cette décision comme une loi, & un Jugement irréformable ? ce serait donc ne reconnaître plus l'Unité de l'Église ; ce serait vous joindre aux Sectaires des derniers temps, & vous abandonner comme eux aux égarements de l'esprit particulier.

L'Église non seulement est Unie, mais elle est visible, c'est le flambeau posé sur le chandelier pour éclairer de toutes parts, c'est la Cité posée sur la Montagne pour être aperçue de tout le monde, clam et conspicua, dit S. Augustin, les Hommes les plus Simples ; les Ignorants comme les Savants doivent pouvoir la distinguer pour écouter ses oracles, & se soumettre à ses Lois ; si le pape & le corps des évêques uni à lui adoptent l'Erreur & la propose à la place de la vérité, à qui l'Homme simple et Ignorant s'adressera-t-il ? Il sait qu'il doit écouter l'Église, mais cette Église où la trouver ? si le chef & le corps des pasteurs sont devenus les Maîtres du Mensonge.

Que deviendra de même la Catholicité de l'Église si votre opposition à la Bulle UNIGENITUS était soutenable. L'Église doit être répandue dans toute la Terre, & Elle ne subsisterait plus que dans quelques coins d'un seul royaume, & se trouverait renfermée

dans un Petit Nombre de Personne, qui pour éluder sa décision, ont embrassé les sentiments les plus monstrueux, & se sont seulement réunis dans l'Opiniâtreté de leur Révolte.

Tantôt ils transportent à de simples prêtres, pour décider en matière de dogme, l'Autorité qui n'appartient qu'aux évêques, auxquels Jésus Christ a dit dans la personne des Apôtres, dont ils sont les Successeurs « Enseignez toutes les Nations... jusqu'à la consommation des Siècles.» Tantôt au mépris de l'Eglise Dispersée et Réunie dans les mêmes sentiments, sans distinction, le droit de se pourvoir sur ce qui concerne la Doctrine vers l'Eglise assemblée & donnent ainsi aux simples fidèles, aux Filles même Renfermées dans les cloîtres, qui n'ont que l'Obéissance & la Soumission pour partage, la Liberté de juger des décisions du Pape, & des Evêques & aux Novateurs celles de troubler l'Eglise pendant des Siècles entiers, en attendant un Concile Général, dont l'Assemblée est sujette à tant d'obstacles.

Si nous parcourions les Ecrits & les Libelles composées pour soutenir une cause si dispersées vous verriez les Conséquences affreuses des ses Enormes principes ; des Erreurs Notoires érigées en Dogme, un tissu d'Injures atroces contre le Chef & le Corps des Pasteurs qui peuvent être enfantées que par l'Esprit d'Erreur & de Mensonge.

On tache, il est vrai pour affaiblir parmi vous l'autorité du Corps Pastoral, de vous persuader que l'Acceptation des Evêques n'est pas unanime. Mais on peut le soutenir sérieusement, à la vue des mandements de Cent Douze Evêques de ce Royaume qui acceptent de la Même Manière & avec les mêmes qualifications, la Condamnation du Livre des Réflexions Morales & les Cent Une propositions prononcée par N.S. Père le Pape. Des Actes de cette Nature Publics & Subsistants, décident incontestablement en faveur du consentement Uniforme donné par les Evêques de France, & on ne peut leur opposer que des raisonnements frivoles. Les Evêques Catholiques de toutes les autres Nations ne nous ont-ils pas donné des preuves certaines qu'ils souscrivent à cette constitution ? & ceux qui la combattent après tous leurs Evêques qui ait réclamé contre ? Ne sont-ils pas même scandalisés de la résistance qu'elle trouve en quelques diocèses de ce Royaume; & encore plus des Appels, & des Réappels qui en ont été interjetés.

Notre Illustre prédécesseur' qui a donné tant de preuves durant sa vie de son éloignement des nouveautés en matière de doctrine, ne s'est point laissé aller à ces excès ; et nous avons lieu de croire que s'il eut plu à la Divine Providence de prolonger ses jours, il les aurait prévenus et empêchés par sa soumission à cette décision. Il a même condamné le Livre des Réflexions Morales dans son dernier mandement, & vous a recommandé d'avoir pour la Bulle un très grand respect : Tout ce qui s'est passé depuis sa mort dans ce diocèse, peut-il s'accorder avec de pareils sentiments ? & selon l'esprit de l'Ancienne Eglise, dont nous-avons un si précieux monument dans S. Cyprien par rapport au Clergé Romain devant la vacance du Saint Siège, après la mort du saint pape Fabien auriez vous du suivre le parti ou vous vous êtes engagés ?

Les adversaires de la Bulle sentant qu'ils ne peuvent contester que vainement l'unanimité d'un consentement attesté par les Actes les plus authentiques voudraient l'affaiblir par les différents motifs qui ont porté les Evêques à la donner (inutile ressource de l'erreur!) Ce qui fait la Loi & l'obligation de s'y soumettre, c'est l'Enoncé de la Loi même & non pas les différentes raisons qui auraient engagé à la porter, la force des jugements de l'Eglise & l'Obligation d'y souscrire sont indépendants des motifs & des raisons qui peuvent concourir à les faire prononcer ; c'est ce qui a fait dire à un Grand Evêques de France,

« de quelque manière que l'Eglise donne son consentement à une décision, l'affaire est terminée parce qu'il n'est pas possible que l'Eglise qui est instruite par l'Esprit de Vérité ne s'oppose pas à l'erreur ».

En vain alléguez vous encore pour justifier votre désobéissance, que chaque proposition n'est point qualifiée en particulier, & qu'ainsi on ne peut discerner laquelle est ou hérétique ou erronée ou seulement captieuse. Oserait-on dire que cette forme de condamnation soit nouvelle dans l'Eglise ? En a-t-elle usé autrement dans le concile général de Constance, lorsqu'il fut question de condamner le erreurs de Wiclif et de Jean Hus, les bulles du Saint Pape Pie V & de Grégoire XIII contre les propositions de Baïus sont elles conçues différemment ? & dans une infinité d'occasion devant le dernier Siècle, les Jugements des Souverains Pontifes adressés à toute l'Eglise n'ont ils pas eu la même forme ? Est-ce aux Fidèles de lui prescrire la manière dont elle doit former ses décisions ? Oserait-on dire que l'Esprit Saint préside à ces Jugements, lorsqu'elle qualifie des propositions en détail et qu'il abandonne lorsqu'elle ne les qualifie qu'en général quand elle exige moins

l'obéissance vous est-elle plus dure ? On ne vous demande que de reconnaître qu'il n'y a aucune des qualifications portées par la Bulle qui ne puisse être appliquée à quelqu'une des propositions condamnées qui ne méritent quelqu'un de ces qualifications, un Jugement plus rigoureux ou plusieurs de ces propositions seraient nommément chargées des notes les plus flétrissantes, vous trouverait-on plus docile ? Reconnaissez vous ici, mes Frères l'étrange illusion qui vous fait mettre dans les Jugements de l'Eglise (quant à l'obligation d'y souscrire) une distinction dont nul Catholique ne s'avise jamais.

La principale cause de résistance que la Bulle souffre de la part d'un nombre de personnes prévenues, est fondée sur les fausses interprétations que l'on donne aux propositions condamnées pour les soustraire aux justes Anathèmes qu'elles méritent. On accumule passages sur passages de l'Écriture & des Pères pour montrer que la Bulle en proscrie la Langue & la Doctrine, mais le sens en est tout différent. On en appelle contre cette Bulle au prétendu « cri de la foi, & au témoignage de la Vérité » c'est l'artifice que les sectaires ont employé dans tous les temps. Le véritable fidèle sait qu'il n'appartient qu'à l'Eglise ou assemblée ou dispersée, de prononcer infailliblement sur le vrai sens de l'Écriture & sur la Véritable Tradition renfermées dans les Ecrits des Saint Pères ; autrement quand finirait les doutes, & les contestations sur la doctrine, si chaque particulier se constituer Juge de sens des Textes qui la renferme.

Les Premiers Pasteurs à qui seuls ce Jugement est réservé en acceptant unanimement la Constitution UNIGENITUS ont reconnu que les cent une propositions sont toutes dans leur véritable sens, respectivement susceptible des qualifications dont elle sont notées il ne fallait rien de plus pour arrêter les doutes de l'humble fidèle : Mais il y avait des esprits prévenus à désabuser des faibles dans la Foi à raffermir, la Charité Pastorale s'est émue en leur faveur & c'est ce qui a produit cette savante Instruction de l'Assemblée de 1714, & dans la suite ces éclaircissement qui sont encore plus étendus dans l'un et dans l'autre de ces ouvrages les Evêques développent en détail le sens naturel de chaque Proposition condamnée, & font connaître par quel endroit elles ont mérité de l'être. Lisez mes Frères ces ouvrages qui viennent de la mains de ces légitimes Pasteurs : Mais lisez-les sans préventions & avec un désir sincère de connaître la vérité ; joignez à cette lecture une humble prière & demandez à Dieu la docilité nécessaire pour croire. Bientôt vous verrez vos doutes se calmer, vos incertitudes se fixer, la paix renaître dans vos cœurs

avec la soumission à l'autorité de l'Eglise, vous détesterez alors les artifices qu'ont a mis en œuvre pour vous surprendre: & vous comprendrez à peine comment vous aurez pu fermer si longtemps les yeux à la lumière ; si après avoir employé tous ces moyens il vous restait encore des peines & des difficultés, Venez, Mes Très Chers Frères, avec confiance les déposer en notre sein, vous nous trouverez en tout temps, prêts à vous entendre, & vous instruire, & vous ne verrez en nous que des sentiments de douceurs, de charité, & de paix. Nous ne cesserons de prier le Seigneur qu'il donne grâce à nos paroles pour vous faire sentir votre égarement.

C'est votre Pasteur qui vous rappelle au troupeau, aimeriez-vous mieux écouter ceux qui ne cherchaient qu'à perpétuer les divisions, & qui par leurs discours & leurs intrigues, vous détournent d'une réunion si nécessaire pour le repos de vos Consciences, pour la Paix de l'Eglise, & même pour le bien de l'Etat : que les liaisons que vous avez formées ne vous retiennent pas dans un parti si dangereux. Il n'y a point de honte à rompre des engagements

qu'il n'a pas été permis de contracter, qu'un vain fantôme de respect humain ne vous retienne

pas. Il y a de la gloire à reconnaître qu'on s'est trompé, & il y en aurait autant plus pour vous

que votre prévention aurait plus marquée. Quoi de plus grand aux yeux de Dieu, & même aux yeux de ceux qui aiment l'Eglise que ces humbles déclarations de tant de grands hommes qui n'ont pas rougi de publier à la face de tout le monde chrétien qu'ils s'étaient trompés ?

Nous avons eu la consolation en quittant le vaste diocèse que nous avons gouverné d'y laisser une doctrine pure, & une Tranquillité parfaite ; C'est la même doctrine que nous vous proposons. Aurions nous la douleur de ne pouvoir pas inspirer la même soumission, & de ne voir pas la même tranquillité régner parmi vous ? Je vous conjure donc, Mes très Chers Frères, ainsi que l'apôtre dit aux Corinthiens⁴ « Je vous en prie, frères, par le nom de Notre Seigneur Jésus Christ ayez tous le même langage ; qu'il n'y ait point parmi vous de divisions ; soyez étroitement unis dans le même esprit et dans la même pensée » : Ce doit être le fruit de votre docilité à écouter la Voix de votre Pasteur & de votre Soumission au Jugement de l'Eglise.

A CES CAUSES, lecture faite de la Constitution de Notre Saint Père le Pape Clément XI du 8 septembre 1713, & après avoir fait les réflexion que l'étendue de la matière demande.

TOUT CONSIDERE, le Saint Nom de Dieu invoqué, Renouvelant l'acceptation que Nous avons faite de ladite Constitution, par notre Mandement donné à Toul le 23 septembre 1714, NOUS DECLARONS

Que Nous reconnaissons avec joie dans la Constitution de Notre Saint Père le Pape Clément XI commençant par ces mots *Unigenitus Dei Filius*, la Doctrine de l'Eglise.

Que nous acceptons avec Soumission et Respect cette Constitution.

Que nous condamnons le Livre des Réflexions Morales & les cent une propositions qui

en sont Extraites, de la même manière, & avec les même Qualifications que Notre Saint Père le Pape les a condamnées.

Que nous défendons à tous les Fidèles de notre diocèse, d'Enseigner, d'Ecrire ou de Parler sur lesdites propositions, autrement qu'il est marqué dans ladite Constitution, sous peine d'Excommunication encourue par le seul Fait, dont Nous nous réservons & à notre Vicaire Général, le pouvoir d'Absoudre.

Que nous défendons sous les mêmes peines d'interjeter aucun Appel de ladite Constitution, Nous réservant de procéder par les voies de Droit, contre ceux qui l'interjetteraient, aussi bien que contre ceux qui oseraient Parler, Enseigner, Prêcher, ou Ecrire contre ladite Constitution, & soutenir ou insinuer la Doctrine qui y est condamnée.

Que nous défendons à tous nos Diocésains, de Lire, ou de Garder tant ledit *Livre des Réflexions Morales*, que tous les autres Livres, Libelles & Mémoires qui ont paru, ou qui pourraient paraître dans la suite, pour la défense du Livre ou des Propositions Condamnées ; d'en conseiller ou autoriser la Lecture, & Condamnons tous lesdits livres, libelles & mémoires.

Que Nous Ordonnons sous les Peines de Droit, être envoyés ou apportés à Notre Secrétariat dans l'espace de trois mois à compter de la date de notre présent mandement.

Que nous recommandons la lecture de l'Instruction Pastorale de l'Assemblée de 1714 & des Eclaircissements qui ont été donnés depuis, & autorisés par la plus grande partie des Evêques de France.

Ordonnons que la dite constitution soit enregistrée dans le greffe de notre officialité, ensemble Notre mandement afin qu'on s'y conforme dans les Jugements Ecclésiastiques. Et seront tant ladite Constitution que ledit mandement, Lus et enregistrés dans tous les Chapitres de ce diocèse, & dans les communautés Séculières et Régulières, soi disant exemptes et non-exemptes ; seront pareillement lus et affichés partout ou besoin sera, à la diligence de Notre Promoteur Général.

DONNE à Tours en Notre Palais Archiépiscopal, le Vingtième Août de l'année mil sept cent vingt-trois

Signé

† FRANCOIS, archevêque de Tours

Par Monseigneur Vauquelin
Chez Jean Masson

